

02 fév 2018 -15:38

Appartient à Conseil des ministres du 2 février 2018

Approbation des conventions entre les prestataires de soins et les organismes assureurs

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un accord et trois conventions entre les prestataires de soins et les organismes assureurs.

En exécution de la loi relative à l'assurance soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994, le Conseil des ministres a approuvé les nouvelles conventions suivantes :

- l'accord avec les médecins
- la convention nationale avec les logopèdes
- la convention nationale avec les audiologues
- la convention nationale avec les kinésithérapeutes

L'accord et les conventions peuvent être publiés au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>